

Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé, le très honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très honorable du Bain; Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce 28^e jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Primrose s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Edouard Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Primrose, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur Général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA, 24 janvier 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement le jeudi, 26 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. ST. AUBYN, major,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de l'Ordre très honorable du Bain, gouverneur Général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Vergé Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le " plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, " dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;